

Communiqué de presse

Yomoni et Suravenir font évoluer le contrat d'assurance-vie Yomoni Vie⁽¹⁾ pour plus de flexibilité et de personnalisation

Brest, le 29 octobre 2025. Yomoni, leader français de la gestion d'épargne en ligne et Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa, font évoluer le contrat d'assurance-vie Yomoni Vie en y intégrant une fonctionnalité multicompartiment. Particulièrement adaptée au mandat d'arbitrage, cette solution flexible permet de piloter une multitude de projets au sein d'un seul et même contrat et vient soutenir le développement de la collecte de Yomoni, qui a déjà fortement accéléré cette année.

Un portefeuille toujours plus diversifié

Cette offre, accessible aux anciens comme aux nouveaux adhérents, permet d'ouvrir plusieurs compartiments en mandat arbitrage en plus de celui en gestion libre. Cette **flexibilité accrue facilite l'accès aux unités de compte et soutient la diversification** des supports d'investissement qui composent les contrats. Au sein de la gamme de 21 profils de mandat d'arbitrage proposés dans le contrat Yomoni Vie, l'assuré peut ainsi, s'il le souhaite, **sélectionner plusieurs fois le même profil ou encore en combiner plusieurs**.

L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital

Un seul contrat pour gérer de multiples projets

Les assurés peuvent désormais segmenter leur épargne au sein d'**une multitude de compartiments, le tout en un seul contrat**. Au fil du temps, il est possible de créer de nouveaux compartiments, de les nommer selon leur thématique, par exemple par étape de vie (études des enfants, achat d'une résidence, préparation de leur retraite...), offrant ainsi **une vision plus claire des projets d'épargne du client**.

Une offre toujours plus riche, plus lisible et plus complète sans évolution des frais

Cette évolution majeure s'inscrit dans la démarche constante de Yomoni de faire évoluer son offre pour la rendre toujours plus complète. Avec le multicompartiment, les clients peuvent enrichir leur contrat sans perdre l'antériorité fiscale acquise, un avantage décisif pour optimiser leur fiscalité à long terme. Ils peuvent ainsi mener une **gestion plus optimisée, personnalisée et flexible de leur épargne**, en modulant leur contrat selon leurs projets. Ces nouveautés vont apporter un soutien supplémentaire au développement de la collecte de Yomoni, déjà en hausse de près de 100 % sur un an².

(1) Yomoni Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir, Société mixte régie par le Code des assurances. Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Yomoni Vie contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

(2) Collecte brute de Yomoni : en hausse de +96 % sur un an au 01/09/2025.

Yomoni Vie, un contrat accessible dont les caractéristiques techniques sont inchangées mais aux possibilités élargies

- conditions d'accès (montant minimum) : 1 000 € à l'adhésion du contrat ; 1 000 € pour toute ouverture d'un compartiment en mandat d'arbitrage ; 50 € pour toute ouverture d'un compartiment en gestion libre
- un parcours d'adhésion 100 % digital avec signature électronique en ligne
- nombre de compartiments maximum : 100
- en gestion libre : large choix de plus de 1000 supports en unités de compte
- en mandat d'arbitrage : accès à 9 profils + 9 profils ESG + 3 profils répondant aux normes industrie verte

François-Régis Bernicot, président du directoire de Suravenir :

« Après plusieurs années de développement et un investissement significatif, nous sommes fiers de mettre notre nouvelle solution en multicompartiment à la disposition de Yomoni, partenaire de premier plan de Suravenir depuis dix ans. Cette évolution apporte une flexibilité et une souplesse accrues particulièrement adaptées aux attentes des clients de Yomoni, qui recherchent des mandats d'arbitrage simples et performants. »

Sébastien d'Ornano, président-fondateur de Yomoni :

« Grâce au multicompartiment, nos clients peuvent désormais piloter tous leurs projets de vie – préparer la retraite, financer les études des enfants, acheter un bien, ... – depuis une seule et même enveloppe. C'est un pas de plus vers une épargne plus flexible, plus personnalisée et qui offre une flexibilité digne des meilleurs standards européens. »



La parole à François-Régis Bernicot, président du Directoire de Suravenir et Sébastien d'Ornano, président-fondateur de Yomoni : consultez la vidéo !

A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa. Au 31 décembre 2024, Suravenir affiche plus de 53,8 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie et une collecte brute qui s'élève à 5,4 milliards d'euros. Suravenir et ses 383 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie, de retraite et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers et autres grands partenaires.

Plus d'informations : www.suravenir.fr

Contacts presse : Katell Piriou - 06 21 68 17 91 - katell.piriou@suravenir.fr
Marjolène Cunin - 06 10 76 50 52 - marjolene.cunin@suravenir.fr

A propos de Yomoni

Althéis (sous sa marque commerciale Yomoni) est la première société de gestion d'épargne 100 % en ligne agréée par l'AMF. Yomoni est reconnue pour la simplicité et la transparence de ses solutions, elle gère plus de 1,7 milliard d'euros d'actifs pour ses 80 000 clients. Yomoni est également labellisée B Corp, preuve de son engagement en faveur d'une finance plus responsable.

Contacts :

Yomoni

Tom Demaison – tom.demaison@yomoni.fr – 06 52 11 00 03

Steele & Holt – yomoni@steeleandholt.com

Noémie Bami : 06 49 49 78 97

Robin Legros : 07 88 32 78 28